

LICENCE 2ème ANNEE

Droit Science Politique

NOM ET PRENOM :	N° ETUDIANT :
TEL :	EMAIL :
ETUDIANT REDOUBLANT : OUI	NON

Version diplôme : LICDEG109

Version étape : LDSPO2 26

ENSEIGNEMENTS	Code UE	S3	S4	ECTS	CM	TD	Nature des épreuves session 1	Seuil de compensation
BCC Disciplinaire	FONDA2SP			46	10			
Action collective	LDSP030	x		6	24	18	ECT	
Relations internationales	LDRT48P1	x		3	30		ET	
Politiques environnementales	LDRT53	x		3	20		ET	
Science politique de l'union européenne	LDRT63	x		5	20	18	ECT	
Droit administratif 1 et 2 *	LDRT341	x	x	12	33	18	ECT	
Politiques européennes	LDRT72		x	3	20		ET	
Vie politique	LDRT59P1		x	6	30	18	ECT	
Sociologie des partis politiques	LDRT64P1		x	3	20		ET	
Méthodologie des sciences sociales	LDSP040		x	5	24	18	ECT	
BCC disciplinaire complémentaire d'appui	COMP2SP			10	7			
Droit public financier	LDRT55P1	x		2	30		ET	
Sources et fondamentaux du droit	LDRT73	x		2	30		ET	
World politics	LDRT31		x	3	20		ET	
Introduction au droit de l'environnement	LDRT65P1		x	3	20		ET	
Agir et communiquer	LING2	Cocher 1 UE		4				
Anglais écrit S3	LDROANG3			2		18	CC	
Espagnol écrit S3	LDROESP3			2		18	CC	
Anglais écrit S4	LDR0ANG4			2		18	CC	
Espagnol écrit S4	LDROESP4			2		18	CC	
TOTAL				60				
BCC d'Ouverture	BCCOUV			3				
Droit pénal	LDRT42			3	33		ET	
Culture - Pratique artistique	PARTS1S2			3			CC	
Théorie et pratique des activités physiques et sportives	TAPSLSE2			3			CC	
Engagement et vie associative	UETRENGA			3			CC	

Modalités de contrôle des connaissances :

ECT : Evaluation Continue et Terminale :

- Session 1 : 50% note contrôle continu + 50% note examen de fin de semestre.

* La matière Droit administratif 1 et 2 est enseignée au S3 et S4, et évaluée uniquement au S4

- Seconde chance : 100% note examen session 2

La note de contrôle continu n'est pas prise en compte dans le calcul de la note de seconde chance.

Pour les étudiants inscrits en contrôle terminal dans les matières soumises à travaux dirigés, le poids de l'épreuve est de 100% de la note finale.

ET : Evaluation Terminale

- Session 1 : Examen de fin de semestre
- Session 2 : Examen de session 2

CC : Contrôle Continu

Les UE libres (éléments d'ouverture) ne peuvent être prises qu'une seule fois au cours de la licence.

Elles comptent dans le calcul de la moyenne du semestre dans lequel elles ont été choisies et donnent lieu à 3 ECTS supplémentaires.

Conditions de validation de l'année de Licence :

- Validation de tous les BCC (moyenne supérieure ou égale à 10/20 et résultat « ADMIS »)

Ou

- Remplir toutes les conditions suivantes :

- Moyenne générale supérieure ou égale à 10/20
et
- BCC Disciplinaire : moyenne supérieure ou égale à 10/20
et
- BCC disciplinaire complémentaire d'appui : peut être compensé par le BCC Disciplinaire si moyenne supérieure ou égale à 7/20
- BCC linguistique : Le bloc linguistique se compense avec les autres blocs si la moyenne à l'année est acquise.

MC2C spécifiques relatives à l'inscription en AJAC pour les L1 et les L2 :

cette inscription est soumise à autorisation du jury qui statuera sur les dossiers d'étudiants ayant au moins validé